

Service : Juridique / Marchés publics

N° : 126-2026



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Arrêté du Maire

Objet : **DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DU MAIRE A M. DIDIER GERARDO – 5^{ème} ADJOINT**

Le Maire de la commune de Crolles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints au maire,

Vu l'élection de M. Didier GERARDO en qualité de 5^{ème} adjoint au maire en date du 27 mars 2026,

Vu la délibération n°43-2026 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n°46-2026 en date du 10 avril 2026 portant délégation de compétences du conseil municipal au maire,

Considérant que, pour permettre une bonne administration communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à M. Didier GERARDO, 5^{ème} adjoint,

A R R E T E

ARTICLE 1 - Monsieur le Maire de Crolles donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signature à M. Didier GERARDO, 5^{ème} adjoint chargé des espaces publics et du Règlement Local de Publicité (RLP), pour les domaines d'activités suivants :

- ✓ **Développement des politiques de verdissement et d'aménagements de l'espace public de la commune**
 - Elaboration des projets et actions découlant des programmes définis par la réflexion générale sur la voirie et les espaces publics,
 - La gestion des espaces publics dédiés aux différents mobilités (voitures, cycles, piétons...)
 - Le suivi du verdissement de la commune
 - Programmation pluriannuelle d'entretien des voiries et espaces publics,
 - Gestion des espaces verts dans une logique de développement durable,
 - Eclairage public
 - Pilotage et suivi de la gestion de l'éclairage public.
 - Optimisation de l'éclairage public
 - Feux tricolores
 - Pilotage et suivi de la gestion des feux tricolores.
 - Défense incendie
 - Pilotage et suivi du plan communal de défense incendie

- ✓ **Suivi des implantations des PAV (Points d'Apport Volontaire) et des aménagements nécessaires**
- ✓ Impulsion et suivi de projets de valorisation des déchets verts et alimentaires
- ✓ **Suivi des jardins familiaux (travaux)**
- ✓ **Le suivi de l'entretien de la programmation des travaux d'aménagement et des installations de nouveaux équipements dans les cimetières.**
- ✓ Le suivi du Règlement Local de Publicité

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire de Crolles donne délégation de signature à M. Didier GERARDO pour les documents suivants en lien avec sa délégation :

- Permissions de voirie,
- Permis de stationnement,
- Règlements temporaires de circulation en matière de travaux sur la voie publique

ARTICLE 3 - Toute signature en vertu de la présente délégation devra être précédée de la mention « Pour le Maire et par délégation ».

ARTICLE 4 - Monsieur le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'intéressé pour notification, à Madame la Préfète de l'Isère, et à Monsieur le Receveur de la commune de Crolles.

A Crolles, **21 AVR. 2026**
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.